

**CHARTRE DES PARENTS CORRESPONDANTS**  
**COLLEGE NOTRE DAME JEAN PAUL II**  
**56270 PLOEMEUR**

**LE PARENT CORRESPONDANT**

IL REPRESENTE ET EST A LA DISPOSITION LES FAMILLES DE LA CLASSE QU'IL REPRESENTE  
IL EST UN LIEN ET UN PARTENAIRE ENTRE LES FAMILLES DE LA CLASSE ET L'EQUIPE EDUCATIVE  
IL EST UN SOUTIEN POUR LES PARENTS QUI FERONT APPEL A LUI  
IL EST TENU AU DROIT DE RESERVE POUR LA CONFIDENCE ET LA CONFIANCE QUI LUI EST FAITE

**COMMENT**

Le parent correspondant se porte volontaire pour une année scolaire.  
Le directeur de l'Etablissement en collaboration avec la/le président(e) d'APEL établissent la liste des parents correspondants et font en sorte que soit assurée une représentation des familles aussi large que possible.  
La liste des parents correspondants avec les coordonnées téléphoniques et les adresses internet est distribuée aux familles.

**QUAND ?**

Le parent correspondant participe aux 3 conseils de classe de l'année.  
Avant le conseil, il est à l'écoute des familles.  
Pendant le conseil, il a un rôle consultatif.  
Dans l'intérêt de chaque élève et au nom de tous les parents, il transmet les informations et répond aux questions des enseignants.  
Après le conseil, il rédige un compte-rendu, en s'aidant éventuellement de la grille prévue à cet effet, qui est transmis aux parents de la classe après validation par le professeur principal de la classe concernée et le chef d'établissement.

**CE QU'IL DOIT FAIRE**

Agir toujours en concertation avec le professeur principal de classe.  
Favoriser le dialogue parents professeurs.  
Faciliter la circulation des informations utiles à tous les parents.  
Prendre du recul par rapport à sa situation personnelle et représenter toutes les familles.  
Faire preuve d'objectivité.  
Savoir faire la part des choses.  
Eviter de dramatiser et amplifier des demandes et/ou remarques de parents.  
Respecter les professeurs dans leurs choix et démarches pédagogiques.  
Faire preuve de discrétion.  
Rester neutre dans ses comptes-rendus.

PRESIDENT(E) D'APEL

CHEF D'ETABLISSEMENT

PARENT CORRESPONDANT

le 22/11/2018